

**Projet de territoire Garonne-Amont**

Compte-rendu synthétique

**COMITÉ DE LA CONCERTATION  
INSTALLATION - 19 FEVRIER 2020**

Benoît ALVAREZ : Conseiller départemental de l'Ariège, Président de la CLE du SAGE des Bassins-Versants des Pyrénées Ariégeoises  
Frédéric BLANC : Chef de projets, Conservatoire des Espaces Naturels Midi-Pyrénées  
Michel BLANC : Chef du Département Eau et milieux aquatiques, DREAL Occitanie  
Vincent CADORET : Animateur de la CLE du SAGE Vallée de la Garonne  
Françoise CASALE : Conseillère départementale du Gers  
Cécile CASTELLE : Directrice du Développement Territorial Communauté de Communes Cagire Garonne Salat  
Fabrice CHARPENTIER : Président de l'UNICEM Délégation Pyrénées  
Marie-Claude DECAP : Panéliste  
Laurent DELRUE : Directeur Général Délégué des Services Opérationnels, Conseil Départemental de la Haute-Garonne  
Séverine DOERFLINGER : Panéliste  
Kévin DUPLAN : Chargé de projet Conseil Régional Occitanie  
Marianne DUTRIEUX : Chargée de mission Projets de territoire, DDT de la Haute-Garonne  
Jean-Michel FABRE : Conseiller départemental de la Haute-Garonne  
Guillaume FERRANDO : Chargé d'étude eau et environnement Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne  
Emmanuelle GUILLARD : Cheffe de projet Démocratie Participative, Conseil Départemental de la Haute-Garonne  
Gilbert HEBRARD : Conseiller départemental de la Haute-Garonne  
Jean-Pierre JENN : France Nature Environnement  
Julien KLOTZ : Conseiller départemental de la Haute-Garonne  
Catherine LABAT : Responsable du Service Environnement Aménagement Conseil départemental des Hautes-Pyrénées  
Nathalie LACOMME : Chargée de Mission Haute-Garonne Tourisme  
Marie-Thérèse LACOURT : Elue chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne  
Olivier LOUIS : Directeur Adjoint du Pôle Politiques et Police de l'eau DDT de la Haute-Garonne  
Fraser MACLEOD : Panéliste  
Julien MADELPUECH : Directeur Territorial Comminges Pyrénées, Réseau 31  
Francois MAUREL : Attaché de bassin EDF  
Pascale MESBAH-LOURDE : Vice-présidente de la Communauté de Communes du Volvestre  
Yann OUDARD : Directeur Général Adjoint Réseau 31  
Jean-Michel PARDE : Chargé d'études AREMIP  
Charles PEYRAT : Chargé de mission Chargé de mission SAGE bassins versants des Pyrénées Ariégeoises, Conseil Départemental de l'Ariège  
Yoann PICARONIE : Responsable du développement territorial, Communauté de Communes du Volvestre  
Olivier PLASSERAUD : Directeur de la Fédération de Pêche de Haute-Garonne  
Nicolas PUJOL : Elu à la chambre d'Agriculture de l'Ariège  
Jean-Luc SCHARFFE : Chef du service Garonne Agence de l'Eau Adour Garonne  
Eléonore SEIGNEUR : Chargée de mission documents de planification DREAL Occitanie  
Marc SENOUQUE : Président de Nature en Occitanie

Frédéric SIGAL : Service Aménagement du Territoire de la CCI de Toulouse  
Thierry SUAUD : Conseiller Régional d'Occitanie, Président de la CLE du SAGE Vallée de la Garonne  
Martine SUSSET : Conseillère Métropolitaine Toulouse Métropole  
Anne TOURNIERMARRE : Muretain Agglo  
Michel TUFFERY : Coordonnateur Bassin Adour-Garonne DRAAF Occitanie  
Bernard VERDIER : Conseiller départemental des Hautes-Pyrénées  
Annick VEZIER : Directrice de la Transition Ecologique, Conseil départemental de Haute Garonne  
Pierre WEISS : Directeur d'Exploitation CACG  
Sandrine WINANT : Cheffe du service GEMAPI, Toulouse Métropole

→ *Prestataires :*

Bruno COUPRY : Eaucéa  
Marion JULIOT : Médiation & Environnement  
Philippe PAPIN : Médiation & Environnement

-----

**Ordre du jour :**

1. La construction du projet de territoire Garonne Amont
2. Le comité de la concertation
3. Le plan d'actions et ses fiches-actions
4. Les conditions de réussite du comité

**NB : Le détail des présentations est disponible sur le diaporama envoyé à l'issue de la réunion. Quant aux fiches-actions (version du 10 janvier 2020), elles sont disponibles sur le lien suivant <https://mydata.cd31.fr/index.php/s/4xGnjSD6ewfAJT3> [Mot de passe : PTGA].**

✓ *La réunion est lancée par un tour de table de présentation des personnes présentes.*

**Introduction par Jean-Michel Fabre, Vice-président du Cd31**

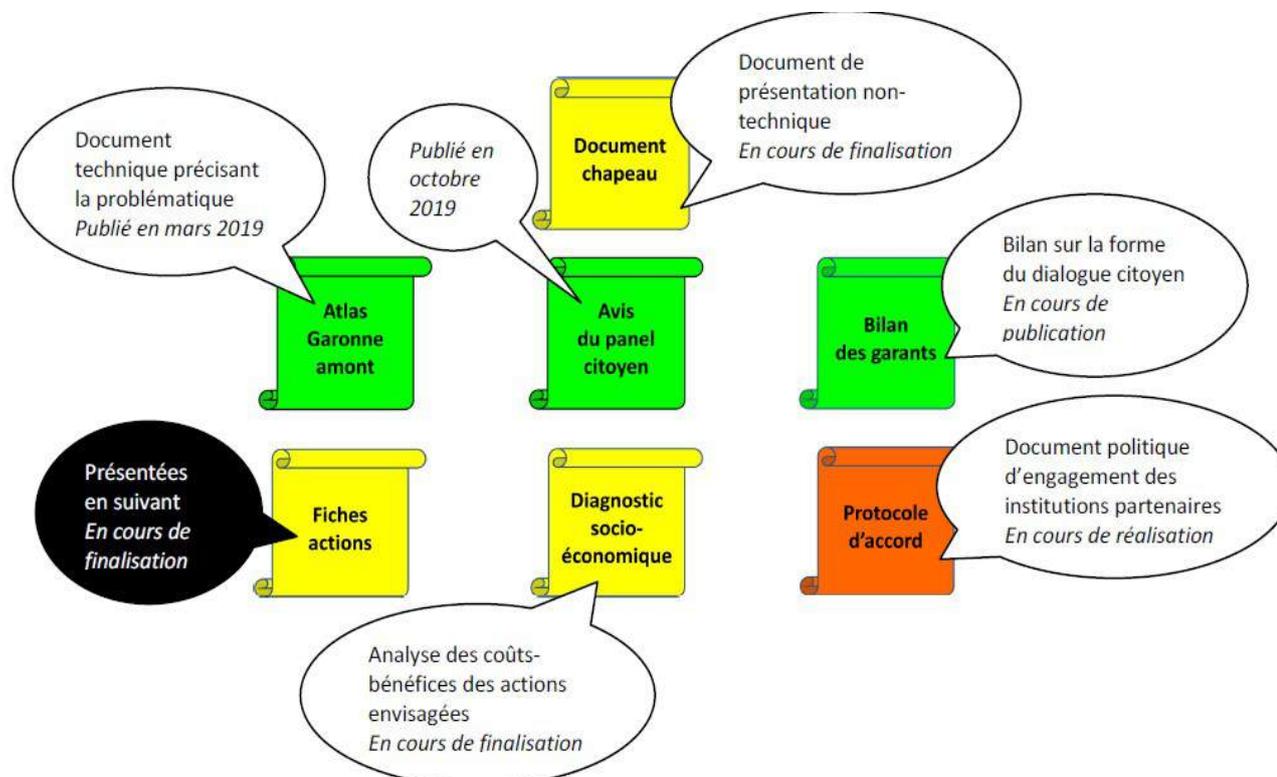
Jean-Michel Fabre remercie l'ensemble des parties-prenantes pour leur présence à la réunion d'installation de ce comité de la concertation du projet de territoire Garonne Amont (PTGA) qui intervient quelques jours après une actualité qui a secoué le département de la Haute-Garonne. L'approvisionnement en neige par hélicoptère de la piste du téléski pour enfant de la station de ski de Luchon a marqué le grand public et suscité de nombreuses critiques. Il me faut revenir sur les raisons économiques d'un choix pris dans l'urgence pour ne pas fermer la station et mettre au chômage les 200 emplois saisonniers. Une décision exceptionnelle qui ne se reproduira pas. Pour faire le lien avec le projet de territoire Garonne Amont, notre démarche initiée sur le bassin versant Garonne Amont doit nous permettre dans la concertation de mettre en œuvre rapidement des solutions satisfaisantes, pour tous, sur les plans économiques et écologiques. Elle souligne, au même titre que l'attaque de la Maison de la Nature de Toulouse la semaine dernière, que nous ne sommes pas prêts face à l'urgence climatique. Il va nous falloir changer collectivement, transformer nos modèles et agir en conséquence.

## 1. La construction du projet de territoire Garonne Amont par Laurent Delrue, du Cd31

**Sur un sous bassin versant étendu** sur les trois départements de la Haute-Garonne, de l'Ariège et de Hautes-Pyrénées en lien avec le département du Gers, le Val d'Aran en amont et l'aire urbaine de Toulouse en aval, la construction du projet de territoire Garonne Amont initiée en 2018 s'est appuyée sur les institutions des territoires précédemment cités auxquelles se sont ajoutés les services de l'Etat, la Région Occitanie et l'Agence de l'eau Adour-Garonne. Le problème central du travail engagé était celui de **la fragilité et de la raréfaction des ressources en eau du territoire**.

**Une première étape** pour l'élaboration d'un **état des lieux partagés** autant sur les milieux naturels que sur les activités économiques du territoire a conduit à la publication de l'atlas Garonne Amont. Après quoi, l'enjeu étant de **construire un programme d'actions pour et avec les territoires**, une concertation grand public a pris forme avec un panel citoyen tiré au sort, des ateliers thématiques, des rencontres habitant dans l'espace public ou encore un site internet participatif. **Cette deuxième étape de dialogue citoyen** a abouti à la publication en octobre 2019 de l'avis du panel citoyen et de ses 130 recommandations citoyennes. A la fin de cet exercice de concertation, les deux garants de la Commission Nationale du Débat Public ont rendu leur bilan sur la forme saluant la démarche de co-construction entre les acteurs du territoire. Depuis, **une troisième étape** a été menée pour transcrire les recommandations citoyennes en **fiches actions** via un travail avec les institutions du comité technique et l'organisation de trois groupes techniques sur l'agriculture, sur le petit cycle de l'eau, et enfin sur les milieux et l'hydromorphologie. Le 19 décembre 2019, le comité de pilotage décide de proposer **une quatrième étape avec la mise en place de ce comité de la concertation** pour présenter ces fiches actions, s'assurer du consensus qu'elles suscitent auprès des différents porteurs d'intérêts du territoire et d'identifier les éléments qui font dissensus, en somme rendre compte du degré d'acceptation du plan d'actions par les territoires .

Pour récapituler, **le projet de territoire aujourd'hui rassemble plusieurs documents.**



**Le calendrier de finalisation des fiches** est relativement contraint. A compter de cette réunion, nous avons jusqu'à juillet 2020 pour collecter vos retours, valider les fiches et remettre l'ensemble des documents du projet de territoire au Préfet du bassin.

## Expression des participants

Jean-Pierre JENN, au nom de France Nature Environnement, regrette les dégâts causés à la maison de la nature la semaine précédente.

Marie-Thérèse LACOURT de la Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne rapporte que depuis le mois d'octobre, les agriculteurs ont trop d'eau sur les sols empêchant les semis des céréales d'hiver qui constituent pourtant un moyen d'évitement du risque de sécheresse estivale. Ce phénomène météorologique comme d'autres épisodes climatiques extrêmes obligent la profession à s'adapter en permanence.

M. CHARPENTIER, président de l'Unicem, regrette de ne pas avoir été associé directement à la réflexion sur le projet de territoire et sur l'élaboration des fiches actions le concernant. Il formule une première question sur le lien entre ce travail et les actions menées par l'Agence de l'eau. Sa deuxième question concerne les actions, les effets induits directs, ceux qui sont recherchés, sont considérés dans le diagnostic socio-économique, qu'en est-il de la prise en compte des effets induits indirects ?

- Jean-Luc SCHARFFE, de l'Agence de l'eau, confirme son intérêt et son engagement dans les actions du projet de territoire.
- Jean-Michel Fabre confirme ce partenariat.
- Laurent Delrue indique quant à lui que les effets directs comme les effets indirects sont pris en compte dans le diagnostic, ce travail demeure complexe.

## 2. Le comité de la concertation par Marion Juliot de Médiation & Environnement

La création de ce comité de la concertation a été décidée en décembre 2019 par le comité de pilotage du PTGA. Il s'agit du **prolongement du dialogue citoyen** de 2019 en lien avec les recommandations du panel spécifique à la gouvernance de l'eau et du PTGA. **L'enjeu est donc d'étendre la communauté de travail et d'obtenir un retour des territoires avant toute réalisation.** Cette instance s'inscrit **dans l'esprit de l'instruction du Gouvernement du 7 mai 2019 relative au projet de territoire pour la gestion de l'eau.**

Ainsi ce groupe élargi qui augmente la surface de concertation tout en restant opérationnel est **constitué des membres du comité de pilotage** initial auxquels s'ajoutent :

- **15 représentants de territoires** : 12 EPCI (8 en Haute-Garonne, 2 en Hautes-Pyrénées et 2 en Ariège) et les 3 SAGE du périmètre Garonne Amont
- **29 représentants des usagers** : « non-professionnels » avec les citoyens panélistes, les représentants des consommateurs, les représentants d'associations de protection de la nature, les représentants des usages récréatifs et « professionnels » : représentants de l'agriculture, de l'énergie, de l'industrie, du tourisme
- **1 garant** de la Commission Nationale du Débat Public.

**La mission de ce comité d'ici début juin 2020 est de rendre un avis sur le plan d'actions du projet de territoire.** L'objet n'est donc pas de débattre de l'opportunité du PTGA, mais sur sa portée et ses modalités de sa mise en œuvre via les fiches actions.

A ce stade, **deux modalités de fonctionnement** sont posées :

- échanges pour identifier les sujets qui font consensus & permettre l'expression des sujets qui font dissensus ;
- retranscription des échanges dans des comptes-rendus versés au dossier remis au Préfet.

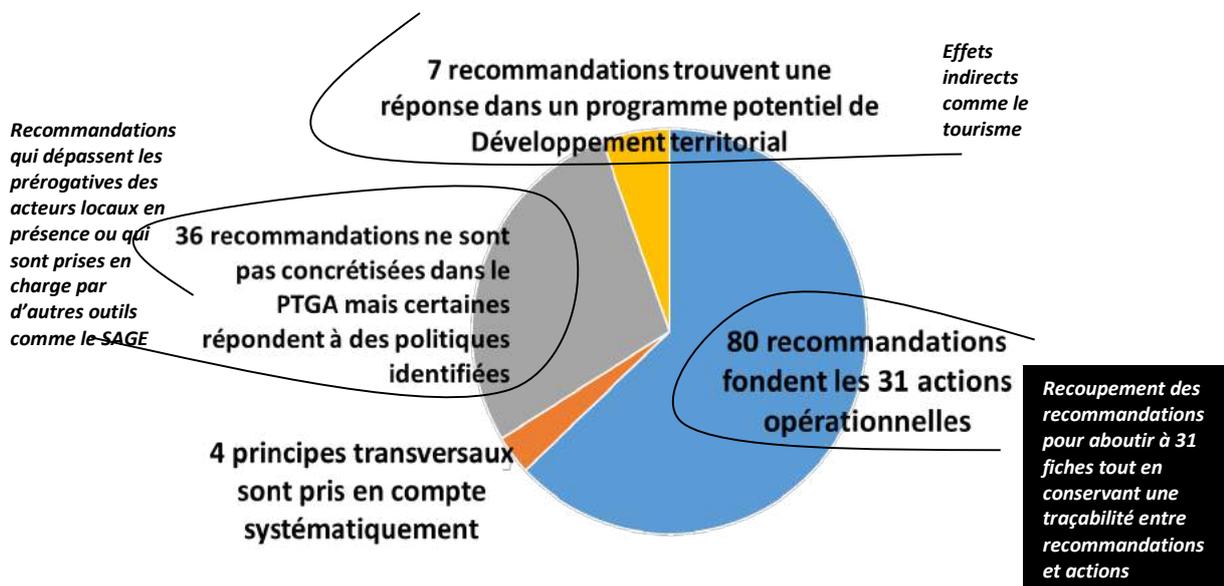
Le calendrier est le suivant :

- 2<sup>ème</sup> réunion le 20 avril à 14h ;
- 3<sup>ème</sup> réunion le 8 juin à 14h.

Il est également possible si certains membres du comité de la concertation le souhaitent d'organiser des réunions de travail intercalaires pour préciser les objectifs, la portée et la forme des actions.

### 3. Le plan d'actions et ses fiches-actions par Bruno Coupry d'Eaucéa

Le plan d'actions avec ses fiches-actions est issu de la production des panélistes retravaillée avec le conseil départemental de la Haute-Garonne, les partenaires du comité de pilotage et des groupes de travail thématiques animés par Eaucéa. Il s'agissait donc de passer de 130 recommandations non chiffrées à 31 fiches actions chiffrées et sériées.



Dans les types d'actions, on retrouve un équilibre entre l'interventionnisme et la conservation.

Les fiches se répartissent en fonction des **4 axes stratégiques** de l'avis citoyen : 8 actions sur la **sobriété**, 5 sur la **gouvernance**, 9 sur le **stockage** et 9 sur l'**aménagement du territoire**. Elles s'inscrivent ainsi dans **une logique, une cohérence et une priorisation** de mise en œuvre. **Il ne s'agit donc pas de choisir dans l'ensemble des fiches celles à appliquer mais de mettre en œuvre un plan d'actions global.**

Dans **un premier temps**, le PTGA doit agir sur la sobriété des usages en eau pour renforcer la résilience des territoires. Dans **un deuxième temps**, il faut renforcer la transparence des politiques de l'eau, mieux informer tous les acteurs du territoire, citoyens compris, et renforcer la gouvernance partagée de l'eau. Dans **un troisième temps**, avant d'envisager de nouveaux stockages, il faut mobiliser l'existant quel qu'il soit. Enfin dans **un dernier temps**, des actions relatives à l'aménagement des territoires visent à accompagner les milieux naturels pour résister au changement climatique doivent être développées.

**A ce premier lot de 31 fiches actions s'ajoutent encore 12 fiches actions relatives au développement territorial**, volet socio-économique du PTGA. Elles seront présentées lors de la prochaine réunion.

Chaque fiche a une **structure identique** avec un **code couleur** relatif à l'axe stratégique auquel elle se rapporte. **Elles sont à ce stade modifiables autant pour améliorer leur compréhension que pour améliorer l'efficacité des actions proposées.**

Sur le **bilan hydrologique provisoire**, 14 actions ont un effet quantitatif (économies d'eau et mobilisation des ressources) tandis que les 17 autres viennent les encadrer avec des actions sur la gouvernance ou la résilience des milieux. Une **estimation financière** est également en cours pour chaque action.

Enfin, si la validation des fiches est prévue pour juillet 2020, le conseil départemental de la Haute-Garonne a déjà entrepris trois expérimentations sur le terrain :

- **L'irrigation à partir des gravières**

L'objectif est d'expérimenter concrètement le pompage des ressources en eau des gravières pour fournir les irrigants en eau. Ce test grandeur nature permettra ainsi de mieux comprendre le système gravière entre stockage des eaux de surface et lien avec les nappes souterraines.

- **Le conservatoire départemental des zones humides**

L'objectif est de renforcer l'identification, la conservation et la valorisation des zones humides du territoire en lien notamment avec la politique développée par le Conseil départemental de Haute-Garonne des espaces naturels sensibles.

- **La fête de la Garonne le 27 juin 2020**

L'objectif de cette journée qui devrait avoir lieu à Portet-sur-Garonne (en attente de confirmation) est de mettre à l'honneur la Garonne, de rassembler l'ensemble des acteurs du territoire concernés par le fleuve et de communiquer auprès du grand public sur le projet de territoire Garonne Amont, au travers d'un événement festif et informatif.

### **Expression des participants sur les fiches-actions**

Jean-Michel PARDE de l'AREMIP demande si le bilan énergétique de chaque action a été évalué, et souligne l'importance de la médiation avec le grand public.

Fabrice CHARPENTIER de l'Unicem précise qu'il est important de s'accorder sur les définitions et notamment celle des zones humides définie par la convention de Ramsar<sup>1</sup>. Il est important de les répertorier, d'identifier celles qui disparaissent mais également celles que évoluent ou même apparaissent. Les professionnels des gravières qu'il représente peuvent contribuer à cet inventaire et à la sensibilisation qui l'accompagne.

→ Jean-Michel Fabre rappelle qu'effectivement le constat que les politiques passées n'ont eu que peu d'effets sur la préservation des zones humides. Il est donc important de mettre en œuvre un conservatoire sur le territoire, pour travailler en collaboration avec les futurs élus municipaux et sensibiliser le grand public.

Frédéric BLANC du conservatoire des espaces naturels de Midi-Pyrénées rappelle qu'il gère actuellement 100ha d'espaces naturels et mène effectivement un travail multipartenarial dans le sens des objectifs précédemment énoncés du futur conservatoire des zones humides.

---

<sup>1</sup> La convention de Ramsar - traité international adopté en 1971 et entré en vigueur en 1975 - a adopté une définition plus large que la réglementation française : les zones humides sont « des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres ».

[www.zones-humides.org/node/65297](http://www.zones-humides.org/node/65297) consulté en mars 2020

Kévin DUPLAN de la Région Occitanie demande si nous avons des retours d'expériences de projet de territoire pour la gestion de l'eau sur d'autres territoires, et propose d'organiser des échanges avec ces territoires.

Jean-Pierre JENN de France Nature Environnement revient sur la définition des zones humides et la dissocie de celle des lacs, rappelant ainsi l'importance de prendre en compte les aspects qualitatifs, toute zone humide n'ayant pas la même importance.

Il pointe également une question de vocabulaire dans la fiche D 3.2 invitant à utiliser une autre terminologie que le terme de « transparence » pour décrire les modalités de transfert sédimentaires en pied d'ouvrages.

Martine SUSSET de Toulouse Métropole interroge sur le périmètre de la gouvernance pour la fiche B 2.2 et invite à s'intéresser à l'échelle régionale.

Benoît ALVAREZ du conseil départemental de l'Ariège et président de la CLE du SAGE Ariège souligne l'importance du dialogue entre tous les acteurs du domaine de l'eau, pour que quelque soient les décisions prises, tous puissent partager collectivement les actions. Ces actions collectivement doivent rendre compte des solidarités amont-aval et également aval-amont.

Bernard VERDIER du conseil départemental des Hautes-Pyrénées rejoint le département de l'Ariège pour que ce projet de territoire permette l'émergence et le renforcement des solidarités territoriales au service de l'intérêt général et de l'urgence climatique.

Olivier PLASSERAUD, Directeur de la Fédération de Pêche de la Haute-Garonne, revient également sur une question de vocabulaire dans la fiche C 3.1 doutant de la terminologie sur les retenues à effets positifs : « *on n'a jamais vu l'artificialisation de la nature la sauver* ». Il faudrait peut-être plus parlé de bilan environnemental assumé ou optimisé.

Marie-Thérèse LACOURT de la Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne propose de bien identifier la place des agriculteurs dans l'aménagement du territoire et notamment de leur donner une place lors de la fête de la Garonne avec l'ensemble des acteurs économiques du domaine de l'eau.



**Expression des participants à partir des post-it autour de la question suivante :**

**« Selon vous, dans 4 mois, à quelles conditions, pourra-t-on dire que ce comité a été utile ? »**

*Partager les expériences*

*Se mettre tous d'accord pour supporter tous ensemble les décisions prises dans la concertation*

*Actions partagées et connues des acteurs du territoire notamment les maîtres d'ouvrage*

*Si les actions définies aujourd'hui avancent avec de véritables projets avec tous les partenaires*

*Tout le monde à contribuer*

*Comment impliquer les territoires jusqu'à l'échelon communal ?*

*Ne pas hésiter à solliciter les représentations professionnelles*

*Eviter (s'interdire) les incohérences (inclusion de la ressource en eau dans tous les projets)*

*Elargir la sollicitation citoyenne au-delà du seul « bon sens » !*

*Un plan d'actions avec accord de tous du comité*

*Prioriser l'approche coût/m<sup>3</sup> & répondre aux déficits en eau à venir*

*Penser à assurer une transversalité pour éviter l'approche segmentée entre fiche-actions et assurer la cohérence*

*Association de tous les acteurs de l'eau (syndicats)*

*Trouver des points qui font consensus plus que rester sur des positions figées*

*Mesure de l'adhésion aux différentes actions*

*Approfondir les solidarités amont-aval et aval-amont*

*Conserver / conforter le fonctionnement actuel*

*Traçabilité des échanges*

*Prise en compte des acteurs extra-périmètre*

*Identifier les pistes d'actions face aux dissensus qui pourraient apparaître*

*Méthode : partager d'avantage le temps de parole*

*Eaux potables : A 1.1 coûts évoqués et pas quantités économisées*

*Considérer qu'il existe également de l'ingénierie écologique qui permet de créer des milieux non naturels très intéressants. Le lac du Der en Haute-Marne est artificiel... et remarquable.*

---

**La prochaine réunion du 20 avril prochain s'ouvrira sur la validation de ce compte-rendu et proposera une synthèse des contributions récoltées que nous aurons pris le soin d'organiser par catégorie pour initier un travail en petit groupes.**

## **Projet de territoire Garonne-Amont**

### Compte-Rendu Synthétique

#### **COMITÉ DE LA CONCERTATION DU 8 JUIN 2020**

##### **Présents en visio ou audio conférence :**

Benoît ALVAREZ, Conseiller départemental de l'Ariège, Président de la Commission Locale de l'Eau des bassins versants des Pyrénées Ariégeoises  
Frédéric BLANC, CEN Midi-Pyrénées  
Michel BLANC, DREAL Occitanie  
Vincent CADORET, SAGE de la vallée de la Garonne  
Christelle CARPENTIER, élue Chambre d'agriculture de Haute-Garonne  
Cécile CASTELLE, Communauté de communes Cagire-Garonne-Salat  
Fabrice CHARPENTIER, Président de l'UNICEM Midi-Pyrénées  
Jean-Pierre COT, Conseiller départemental du Gers  
Jean-Pierre CULOS, Réseau 31  
Pierre-Alain DINTHILLAC, vice-Président de la Communauté de Communes Cœur de Garonne  
Séverine DOERFLINGER, membre du Panel Citoyen  
Michel DUBOSC, élu Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées  
Kévin DUPLAN, Région Occitanie  
Marianne DUTRIEUX, DDT 31  
Guillaume FERRANDO, Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne  
Lydie FOURCADE, Communauté de Communes Neste-Barousse  
Laetitia GARCIA, CLCV Haute-Garonne  
Patrice GARRIGUES, Conseiller Régional d'Occitanie  
Nathalie GOURDOUX, Toulouse-Métropole  
Christine JEAN, Garante de la concertation désignée par la Commission Nationale du Débat Public  
Jean-Pierre JENN, ANPER/FNE-Midi-Pyrénées  
Gilbert JULIA, élu Communauté de Communes Neste-Barousse  
Michèle JUND, Nature en Occitanie  
Catherine LABAT, Conseil départemental des Hautes-Pyrénées  
Nathalie LACOMME, Haute-Garonne Tourisme  
Marie-Thérèse LACOURT, élue Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne  
Aurélien LAURENS, DDT 31  
Fraser MACLEOD, membre du Panel Citoyen  
François MAUREL, EDF  
Pascale MESBAH-LOURDE, élue Communauté de Communes du Volvestre  
Julie MONS, DREAL Occitanie  
Marie-Christine MOULIS, Agence de l'Eau Adour-Garonne  
Yann OUDARD, Réseau 31  
Charles PEYRAT, Conseil départemental de l'Ariège  
Yoann PICARONIE, Communauté de Communes du Volvestre  
Olivier PLASSERAUD, Directeur Fédération des Pêcheurs de la Haute-Garonne  
Nicolas PUJOL, Chambre d'agriculture de l'Ariège  
Didier RICOUT, CMA 31  
Jean-François RUMMENS, Conseil départemental de l'Ariège  
Jean-Luc SCHARFFE, Agence de l'Eau Adour-Garonne

Marc SENOUQUE, Nature en Occitanie  
Frank SOLACROUP, Agence de l'Eau Adour-Garonne  
Jean-Philippe SUBRA  
Anne TOURNIER-MARRE, Muretain Agglo  
Bernard VERDIER, Conseiller départemental des Hautes-Pyrénées  
Pierre WEISS, CACG

→ *Conseil départemental de Haute-Garonne*

Pascal BOUREAU, Conseiller départemental de Haute-Garonne  
Hughes CASTELLA,  
Laurent DELRUE, Directeur Général Délégué Services Opérationnels  
Marie-Laure DOUMAGNAC  
Jean-Michel FABRE, Conseiller départemental de Haute-Garonne  
Emmanuel GUILLARD,  
Laurence JACQUEMET  
Pascal JARRY  
Olivier LOUIS  
Paulette SALLES, Conseillère départementale de Haute-Garonne  
Vincent RIBOT  
Catherine RIEU  
Maryse VEZAT-BARONIA, Conseillère départementale de Haute-Garonne  
Annick VEZIER,

→ *Prestataires :*

Sofia ALIAMET, Eclectic Expérience  
Thomas CAMPARDOU, Campardou Conseil  
Emilie CHARDON, Eaucéa  
Bruno COUPRY, Eaucéa  
Jean-Stéphane DEVISSE, Médiation & Environnement  
Marion JULIOT, Médiation & Environnement  
David PROTHAIS, Eclectic Expérience  
Olivia WARION, Eclectic Expérience

→ **Excusés :**

Thierry SUAUD, Maire de Portet sur Garonne, Conseiller Régional, Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la vallée de la Garonne.

La liste des participants a été reconstituée à partir des données de connexion à la plateforme de visiophonie (Zoom), les conditions d'organisation de cette réunion à distance n'ayant pas rendu possible la circulation d'une liste de présence. Merci de bien vouloir vérifier la liste de présence, et de revenir vers les rédacteurs du présent compte-rendu pour toute erreur ou omission.

-----

## Ordre du jour :

1. Contexte actuel et reprise du travail de concertation
2. Missions & calendrier du comité de concertation
3. Etat d'avancement des fiches-actions et retour sur les rencontres bilatérales depuis février 2020
4. Contributions du comité de la concertation dans les prochaines semaines

-----

## 1. Contexte actuel et reprise du travail de concertation

### Introduction et rappel du contexte par M. Jean-Michel Fabre, Vice-président du Cd31

Jean-Michel Fabre remercie l'ensemble des participants pour leur présence à distance, ce comité de concertation étant organisé en visio et audio-conférence en application des mesures préventives liées à la crise sanitaire de la covid-19. Il rappelle que ce contexte inédit replace au premier plan les questions environnementales dont la gestion de l'eau renvoie à juste titre aux fonctions vitales. Il informe les participants que le Conseil départemental de Haute-Garonne a voté la semaine dernière l'acte 2 de son plan de transition écologique (2020-2024) dont l'eau constitue également un axe majeur parmi plusieurs sujets en prise directe avec les questions sous-tendues par le projet de territoire Garonne Amont (PTGA). Le programme qu'il prévoit d'appliquer, signale-t-il, repose sur un triptyque alliant protection sociale, protection de la planète et résilience du territoire, face à la montée des risques dont celui du changement climatique qui se manifeste dès à présent, avec par exemple des records de températures observés depuis le début de l'année. Il conclut ses propos introductifs en saluant la qualité et la diversité des membres du Comité de concertation qui sont réunis présentement dans l'objectif de parfaire un plan d'action dont la validation par le Préfet coordinateur de Bassin est attendue pour l'automne prochain. Il rappelle enfin que l'institution départementale et ses partenaires a d'ores et déjà engagé plusieurs actions ancrées au PTGA à l'instar de *l'Observatoire des économies d'eau agricoles* et du *Conservatoire des zones humides*. Parallèlement les échanges bilatéraux sur l'affinage du plan d'actions ont été poursuivis malgré la crise sanitaire.

### Prise de parole de M<sup>me</sup> Christine Jean, garante de la concertation désignée par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP)

M<sup>me</sup> Jean rappelle la mission confiée par la CNDP de garante du bon déroulement de la concertation autour du PTGA. Elle souligne son attachement à ce que ne s'expriment pas seulement les parties prenantes habituelles de la gestion de l'eau mais un public plus large, ainsi qu'a pu le montrer le dialogue citoyen qui s'est déroulé dans le territoire de projet au cours de l'année 2019. Elle informe les participants que le rapport des garants de la concertation, cosigné avec M. Périgord et publié en janvier 2020, estime largement satisfaisantes les conditions de déroulement de cette concertation, à l'appui d'une mobilisation également satisfaisante pour ce genre de projets. Elle souligne tout particulièrement la qualité de l'avis du panel citoyen qui produit un ensemble de recommandations structurées et hiérarchisées, et le sérieux de l'engagement du maître d'ouvrage et de ses partenaires. Elle réitère cependant sa vigilance quant à « l'atterrissage » du PTGA, c'est-à-dire les conditions de mises en œuvre des actions qu'il prévoit, la mobilisation des moyens nécessaires à leur réalisation au service d'objectifs précis. Elle conclue son intervention en assurant aux participants la poursuite de sa mission par une présence active et une écoute des parties prenantes qui le souhaitent.

## 2. Missions & calendrier du comité de concertation

### Informations sur la mission et le calendrier de concertation

Laurent DELRUE, Directeur Général Délégué Services Opérationnels, rappelle alors l'objectif général de cette réunion du comité de concertation, qui est de faire un point sur la poursuite du PTGA, de veiller à l'intégrité du processus d'assemblage des recommandations du panel citoyen nourries de l'avis des parties prenantes, et de vérifier leur traduction dans les fiches-actions. Il salue l'esprit de construction qui anime l'élaboration du PTGA jusqu'à présent, et que nourrit la production régulière de différents documents importants dont l'ensemble constitue un véritable socle de compréhension des enjeux mis au débat et une feuille de route ambitieuse. Il signale que plusieurs étapes vont encore jaloner la poursuite de l'élaboration du plan d'action jusqu'à sa validation par l'État : production d'une version d'avant-projet définitif qui sera soumise à l'appréciation des Commissions Locales de l'Eau et des intercommunalités, puis finalisation prévue dès septembre 2020 par le comité de pilotage du PTGA avant transmission aux services préfectoraux pour une validation début 2021. Il informe enfin les présents que de très nombreux acteurs « techniques » ont été rencontrés dans les derniers mois, en dépit de la situation sanitaire, mais que plusieurs institutions ne l'ont pas encore été. Sont concernées principalement les intercommunalités dont les exécutifs se mettront en place après le 2<sup>nd</sup> tour des élections municipales. Elles seront donc rencontrées dans le courant de l'été. De son côté, le groupement de prestataires a prévu de se rapprocher d'autres organisations afin de recueillir leurs observations dans les semaines qui viennent. Toutes ces contributions alimenteront la version finale du plan d'action qui sera présenté au Comité de Concertation en début d'automne, au cours d'une rencontre en présence si la situation sanitaire le permet.

### Informations sur les premières actions prévues

M. Delrue porte à la connaissance des participants les informations suivantes :

- La Fête de la Garonne, qui devait se tenir fin juin 2020, est reportée en raison des circonstances dictées par la crise sanitaire.
- L'Observatoire de l'irrigation et des économies d'eau agricoles, dont la mise en œuvre a été décidée, fait d'ores et déjà l'objet de réunions avec les parties prenantes dans la perspective d'un travail technique qui sera amorcé d'ici septembre 2020.
- Le Conservatoire des zones humides du CD31, dont la priorité est confirmée, connaît également ses premières réunions de préfiguration.
- L'expérimentation portant sur la réduction de l'impact de l'irrigation durant la période d'étiage par prélèvement dans les gravières, dont la mise en œuvre était programmée ce printemps, est reportée à la saison 2021 en raison également des circonstances sanitaires. D'ici là, seront conduits un travail d'avancement sur des expérimentations hydrogéologiques, une prospection des irrigants volontaires, la préparation opérationnelle des sites.

### Échanges avec les participants

> M<sup>mes</sup> Carpentier et Lacourt, représentantes de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne, relèvent que le calendrier prévisionnel de finalisation du PTGA et sa mise en œuvre retardent les actions attendues avec impatience par les agriculteurs. Elles estiment nécessaire d'impliquer les agriculteurs et les Chambres d'Agriculture au projet de territoire, notamment dans le traitement des zones humides qui sont certes des réservoirs de biodiversité mais qui peuvent également regorger d'espèces invasives.

M. Fabre, V/Président du CD31, fait la remarque que plusieurs actions structurantes et consensuelles ont été engagées sans attendre ; c'est donc que le plan d'action est déjà lancé. Il formule le vœu que la validation par l'État permettra de déployer rapidement l'ensemble du PTGA.

> M. Alvarez, représentant le Conseil départemental de l'Ariège, revient sur le Conservatoire des zones humides. Il souhaite que cette action bénéficie d'un zonage complet qui devra, à terme, être croisé

avec les PLU et autres documents d'urbanisme, qui sont comme chacun sait des éléments-clé de l'aménagement du territoire.

M. Fabre abonde dans ce sens, une articulation entre les différents documents de planification doublée d'une sensibilisation accrue des élus sont nécessaires afin de parvenir réellement à préserver ces espaces.

> M<sup>me</sup> Jean, garante de la concertation, se dit également soucieuse que le calendrier de finalisation du PTGA n'entrave pas la poursuite de la concertation. Il lui est fait réponse que le CD31, ses partenaires et ses prestataires mettront tout en œuvre pour répondre à chaque sollicitation et qu'ils ont d'ores et déjà prévu de se rapprocher des acteurs territoriaux dont l'avis leur importe.

### **3. Etat d'avancement des fiches-actions et retour sur les rencontres bilatérales depuis février 2020**

Émilie Chardon et Bruno Coupry, du bureau d'étude EAUCÉA, exposent la manière dont les huit rencontres bilatérales avec différents acteurs du territoire ont permis d'apporter un grand nombre de précisions intégrées à plusieurs fiches-actions. Ces rencontres, qui se situaient en prolongement du cycle de réunions entrepris dès 2018, ont confirmé de surcroît l'intérêt de ces institutions pour les actions proposées et leur implication potentielle en tant que maître d'ouvrage ou partenaire technique.

Il en est ainsi des Conseils départementaux 09, 32, 65 et 31, avec des implications différenciées toutefois en fonction des contextes et enjeux sur leur territoire, du SMEAG, des différents syndicats GEMAPI compétent dans l'aire Garonne Amont, des chambres d'agriculture coordonnées par la CA31, des exploitants de granulats, ainsi que des producteurs et distributeurs d'eau potable.

Elles se sont traduites par un amendement du contenu technique ainsi que des modifications rédactionnelles allant dans le sens d'une précision croissante.

De manière générale, ces rencontres ont montré :

- un bon accueil du processus d'élaboration du PTGA
- une implication interdépartementale croissante et élargie au canal de Saint-Martory
- une contribution assidue des services déconcentrés de l'État (DREAL, DDT, DRAAF) et de l'AEAG qui a permis de faire évoluer le PTGA (cohérence avec les instructions notamment)
- une solidité et une cohérence dans la pré-identification des maîtrises d'ouvrage, même si les coûts et financements restent à préciser.

#### **Finalisation des fiches-actions**

Par rapport à la version 2 diffusée préalablement au Comité de Concertation des évolutions sont en cours sur :

- les coûts (actualisation) et les financements potentiels (confirmation)
- les partenaires techniques (vérification, exhaustivité)
- un perfectionnement le cas échéant, selon retours ou souhaits des parties prenantes.

#### **Rencontres à venir**

Par ailleurs, plusieurs rencontres se dérouleront dans les prochaines semaines :

- Une rencontre avec les associations de consommateurs (thèmes d'échange envisagés : le prix de l'eau, la réutilisation des eaux usées et la sensibilisation autour de ces questions),
- Une ou plusieurs rencontres avec les associations de protection de la nature et de l'environnement sur les tous thèmes auxquels elles accordent attention,
- Des rencontres avec les intercommunalités pour leur présenter le PTGA dans son ensemble et solliciter leur avis.

## Échanges avec les participants

> M<sup>me</sup> Jean demande si la poursuite de la concertation se fera dans le seul cadre du Comité de concertation, ou si une autre phase de dialogue citoyen est prévue.

M. Fabre répond que la Fête de la Garonne se voulait un premier événement grand public de permettant de porter à la connaissance des habitants du territoire l'ambition du PTGA ; elle sera de toute façon reprogrammée. Quoiqu'il en soit, estime-t-il, la concertation va se poursuivre au-delà de ce qui vient d'être indiqué selon des modalités qu'il faudra définir en fonction des actions. La réussite du PTGA, affirme-t-il, repose sur une appropriation locale et se fera avec les acteurs du territoire.

> M<sup>me</sup> Carpentier, de la Chambre d'agriculture de Haute-Garonne, fait la remarque que cet hiver il a neigé très précocement et avec abondance, mais que la fonte a été précoce, laissant filer l'eau dont elle regrette qu'elle soit partie à l'océan. Elle témoigne que dans la plaine du Touch des puits d'irrigation sont déjà à sec.

M. Coupry confirme qu'en effet cette année, faute d'enneigement significatif l'hydrologie sera fortement dépendante des pluies alors que la Garonne et ses affluents pyrénéens sont historiquement les émissaires d'un bassin nival.

> M. Charpentier, président l'UNICEM Midi-Pyrénées, se demande qu'elle est la place des entreprises dans ce processus. Il signale l'existence d'une association des entreprises industrielles du bassin Adour-Garonne qu'il serait opportun de consulter.

M. Coupry répond que son bureau d'étude a contacté les industriels les plus consommateurs d'eau dans l'emprise du projet Garonne Amont afin de solliciter leur point de vue. Il apparaît que ceux-ci ont déjà mené plusieurs actions de maîtrise des consommations afin de réduire leur exposition au risque de rupture d'approvisionnement.

> M<sup>me</sup> Jund, représentante de Nature en Occitanie, souhaite que les associations de protection de la nature et de l'environnement soient associées à l'expérimentation sur les gravières. Elle demande si son organisation peut avoir accès à l'historique de l'évolution des fiches-actions.

M. Coupry ne garantit pas de détenir la traçabilité exhaustive de cette évolution ; il propose aux personnes intéressées d'effectuer un rapprochement entre les versions 1 et 2 des fiches-action afin de mettre en évidence les différences qui sont avant tout assimilables à un gain de précision et une reformulation plus juste.

> M. Dinthillac, vice-Président de la Communauté de Communes Cœur de Garonne et Président du Syndicat Mixte Garonne Aussonnelle Louge Touch (SMGALT) , considère important d'apporter le point de vue de sa collectivité et s'inquiète de la formulation concernant le projet de fiche action : *optimisation expérimentale des retenues du Touch* [C1.4.]

M. Louis, du CD31, explique qu'un point téléphonique s'est très récemment tenu avec les services techniques du SMGALT. Il est précisé qu'il s'agit de l'ouverture d'une réflexion pour définir un protocole expérimental.

> M<sup>me</sup> Carpentier attire l'attention des participants sur l'écart entre l'intention et la réalité ; ainsi, précise-t-elle, plusieurs actions en faveur du milieu subventionnées par l'Agence de l'Eau ne sont pas mises en œuvre par les agriculteurs du fait de critères d'éligibilité trop contraignants. Elle préconise une refonte des modalités d'attribution.

> M. Solacroup, de l'AEAG, apporte le soutien plein et entier de son institution dans ce qu'il qualifie de projet majeur pour le territoire, avec trois fiches prioritaires du point de vue de l'Agence : la A-3-1 sur l'observatoire territorial partagé des économies d'eau agricoles, la D-2-4 sur l'expérimentation de gestion du canal de St-Martory et enfin la C-3-1 sur la co-construction du cahier des charges pour envisager de nouvelles retenues au bilan socio-environnemental optimisé.

#### 4. Contributions du comité de la concertation dans les prochaines semaines

Jean-Stéphane Devisse, directeur-associé de Médiation & Environnement, rappelle que les objectifs poursuivis par ce Comité de concertation visent à associer formellement et dans la durée les principaux acteurs du territoire, de s'assurer de l'appropriation du PTGA par l'ensemble des acteurs du territoire, et de définir les conditions du suivi des actions qu'il prévoit. Ce faisant, le Comité a pour mission de rendre un avis sur le plan d'action du projet de territoire Garonne Amont d'ici l'automne 2020. Plusieurs modalités de contribution sont à sa disposition :

- Contribution écrite portant sur tout ou partie des fiches-actions,
- Avis écrit également sur les ambitions du projet de territoire en répondant aux questions suivantes :
  - Les actions répondent-elles bien aux enjeux identifiés par le panel citoyen ?
  - De manière générale, les ambitions projetées vous semblent-elles suffisantes ?
  - La priorisation des actions vous semblent-elle adaptée ?
  - Quelles modalités de suivi et d'évaluation préconiserez-vous pour ces actions ?
  - Souhaiteriez-vous être mobilisé sur ces actions en tant que partenaire associé ? Si oui lesquelles ?
- Transmission par courriel de contributions complémentaires,
- Audio ou visioconférence ou même réunion en présence si les conditions sanitaires le permettent.

Les échéances sont les suivantes : Contributions écrites d'ici le 13 juillet - Rencontres en présence ou à distance d'ici le 30 juin.

**Un bilan des contributions sera ensuite annexé au PTGA, sous la forme d'un guide d'interprétation de l'ensemble des fiches-actions synthétisant les positionnements des différentes parties-prenantes et suivant le cadre logique suivant :**

- Rappel de l'objectif de ce travail de concertation en fin de processus (ajuster les fiches au plus proche des réalités et des attentes des acteurs du territoire)
- Rappel des modalités de contribution (rencontres bilatérales, comité de la concertation, rencontres avec les intercommunalités...)
- Synthèse des impressions générales des différents contributeurs
- Conclusion sur l'ensemble du processus de concertation depuis le début et ouvrant vers la future gouvernance avec la mise en place d'une instance de suivi du PTGA.

Ces éléments constituant le dernier point prévu à l'ordre du jour, M. Delrue remercie, au nom du président du Conseil départemental, les membres du Comité de concertation de leur implication dans l'élaboration du PTGA. Il rappelle que ses services se tiennent bien entendu à la disposition des organisations qui souhaitent prendre part au plan d'action. En réponse aux participants qui s'inquiètent des délais particulièrement courts qui s'imposent, il annonce une poursuite de la concertation au-delà de la validation formelle du PTGA, à travers la mise en œuvre des actions prévues dans le territoire Garonne Amont. Il conclue la réunion en proposant de réunir à nouveau le Comité de concertation à la fin septembre 2020.



## **Projet de territoire Garonne-Amont**

### Compte-Rendu Synthétique

#### **COMITÉ DE LA CONCERTATION n°3 DU 8 OCTOBRE 2020**

##### **Présents en visio ou audio conférence :**

Benoît ALVAREZ, Conseiller départemental de l'Ariège, Président de la Commission Locale de l'Eau des bassins versants des Pyrénées Ariégeoises  
Delphine ASTIER, Technicienne de rivière PETR Pays des Nestes  
Fabienne ATHANAZE, - Adjointe à la chef du service environnement, eau et forêt, Chef du pôle politiques et police de l'eau DDT 31  
Maryse BEYRIE, Présidente du PETR Pays des Nestes, Vice-présidente du Conseil départemental des Hautes-Pyrénées  
Frédéric BLANC, Chef de projet Conservatoire des Espaces Naturels Midi-Pyrénées  
Bernard BOUSQUET, Vice-président de l'Association des Entreprises du Bassin Adour-Garonne (ADEBAG)  
Vincent CADORET, Animateur du SAGE de la vallée de la Garonne  
Christian CARDONA, Vice-président à la Chambre d'agriculture du Gers  
Aurore CARLOT, chargée de mission eau, France Nature Environnement Midi-Pyrénées  
Christelle CARPENTIER, élue de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne  
Thibault COLL, DDT 31, Service Environnement, Eau et Forêt, Responsable de l'unité Gestion de la ressource en eau  
Jean-Pierre COT, Conseiller départemental du Gers  
Marie-Claude DECAP, membre du Panel Citoyen  
Pierre-Alain DINTILHAC, Vice-président de la Communauté de Communes Cœur de Garonne, Président du Syndicat Mixte Garonne Aussonnelle Louge Touch  
Gilles DOMENC, Directeur du SYCOSERP  
André DURAN, Vice-président, Communauté de Communes Neste Barousse  
Ségolène DUCHENE, chargée de mission syndicat mixte Garonne Amont  
Marianne DUTRIEUX, Chargée de mission Projets de territoire DDT 31  
Paula FERNANDES, Directrice adjointe Direction de l'Ecologie, DREAL Occitanie  
Guillaume FERRANDO, Chargé d'étude Eau et Environnement, Chambre d'agriculture de Haute-Garonne  
Laetitia GARCIA, Directrice de l'Association Consommation, Logement et Cadre de Vie - Haute-Garonne  
Jean HERRMAN, Pôle Gestion Intégrée des Ressources en Eau, Réseau 31  
Bastien HO, Vice-président Communauté de Communes du Volvestre  
Cathy HOAREAU, Directrice des Services Techniques de la Communauté de Communes du Volvestre  
Bernard HUCHET, membre de l'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM)

Christine JEAN, Garante de la Concertation nommée par la Commission Nationale du Débat Public

Jean-Pierre JENN, membre de l'Association Nationale pour la Protection des Eaux et Rivières Truites - Ombres - Saumons (ANPER-TOS) et membre de France Nature Environnement Midi-Pyrénées

Catherine LABAT, Responsable du Service Environnement Aménageur, Conseil départemental des Hautes-Pyrénées

Nathalie LACOMME, Chargée de relations presse Haute-Garonne Tourisme

Marie-Thérèse LACOURT, Elue de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne

Patrick LAGLEIZE, Vice-président de la Communauté de Communes des Pyrénées Haut-Garonnaises

Daniel LEPERCO, Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne

Karine LIERON, Chargée de mission Nests et Rivières de Gascogne, Conseil départemental du Gers

Fraser MACLEOD, membre du Panel Citoyen

Régis MARTINET, Directeur du Syndicat mixte Garonne Amont

François MAUREL, attaché de bassin à EDF

Nicole MIQUEL-BELAUD, Conseillère Métropolitaine Toulouse Métropole

Julie MONS, Chargée de mission gestion quantitative de la ressource en eau, DREAL Occitanie

Marie-Christine MOULIS, Coordonnatrice territoriale Garonne, Agence de l'Eau Adour-Garonne

Yann OUDARD, Directeur Adjoint Réseau 31

Charles PEYRAT, chargé de mission SAGE, Conseil départemental de l'Ariège

Yoann PICARONIE, Directeur du développement territorial, Communauté de Communes du Volvestre

Olivier PLASSERAUD, Directeur de la Fédération des Pêcheurs de la Haute-Garonne

Jean-Luc SCHARFFE, Chef du service Garonne, Adjoint au directeur de délégation Garonne amont, Agence de l'Eau Adour-Garonne

Christian SCHWARTZ, Ingénieur général de bassin Adour Garonne, DRAAF Occitanie

Éléonore SEIGNEUR, Chargée de Mission Documents de Planification, DREAL Occitanie

Frank SOLACROUP, Directeur du Département Ressource en Eau et Milieux Aquatiques Agence de l'Eau Adour-Garonne

Myriam THORE : Chargée de mission développement durable Communauté de Communes Coeur et Coteaux du Comminges

Pierre VIEL, Vice-président de la Communauté de Communes du Volvestre

#### → *Conseil départemental de Haute-Garonne*

Roselyne ARTIGUES, Vice-présidente

Pascal BOUREAU, Vice-président

Jean-Michel FABRE, Vice-président

Maryse VEZAT-BARONIA, Vice-présidente

Hughes CASTELLA, Conseiller au sein du cabinet du Président

Laurent DELRUE, Directeur Général Délégué Services Opérationnels

Emmanuel GUILARD, Cheffe de Projet Démocratie Participative

Laurence JAQUEMET, Chargée de mission ressource en eau

Pascal JARRY, Directeur de la Mission Démocratie Participative,  
Olivier LOUIS, chef du service ressource en eau  
Vincent RIBOT, Chargé de mission ressource en eau  
Catherine RIEU, Chargé de mission Direction de l'Agro-écologie  
Annick VEZIER, Directrice de la Transition Ecologique

→ *Prestataires :*

Mathieu BARS, Numerik-EA  
Thomas CAMPARDOU, Campardou Conseil  
Emilie CHARDON, Eaucéa  
Morgane CHELIHI, Eclectic Expérience  
Bruno COUPRY, Eaucéa  
Jean-Stéphane DEVISSE, Médiation & Environnement  
Marion JULIOT, Médiation & Environnement  
David PROTHAIS, Eclectic Expérience  
Olivia WARION, Eclectic Expérience

→ Excusés :

Pierre BOUCHE, Directeur des Services de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Ariège  
Fabrice CHARPENTIER, Président de l'UNICEM Midi-Pyrénées  
Carole DELGA, Présidente de la Région Occitanie  
Julien KLOTZ Conseiller départemental de la Haute-Garonne  
Séverine DOERFLINGER, membre du panel citoyen  
Gilbert HEBRARD Conseiller départemental de la Haute-Garonne  
Patrice RIVAL Vice-président du Conseil départemental de la Haute-Garonne  
Emilienne POUMIROL Conseillère départementale de la Haute-Garonne  
Lydie FOURCADE, agent de développement Communauté de Communes Neste Barousse

-----

**Ordre du jour :**

1. Point d'avancement du processus de finalisation du PTGA
2. Présentation des documents du PTGA
  - Le document introductif
  - Les fiches-actions
  - Le diagnostic socio-économique
  - Le protocole d'accord
3. Avis de Mme Jean, garante de la concertation

-----

**Introduction et rappel du contexte par M. Jean-Michel Fabre, Vice-président du Cd31**

M. Fabre remercie l'ensemble des participants pour leur présence à ce 3<sup>ème</sup> Comité de concertation organisé à distance en application des mesures sanitaires. Il souligne la diversité et le nombre d'acteurs présents, ce qui témoigne de la volonté du projet de territoire Garon'amont de travailler sur tous les thèmes et avec tous. Il dresse un bilan rapide de l'été 2020, qui témoigne de l'évolution climatique, avec plusieurs épisodes caniculaires et de très faibles précipitations (record depuis 60 ans), entraînant un étiage sévère des cours d'eau, en partie compensé sur la Garonne par d'importants lâchers de soutien d'étiage. Cet été particulier confirme donc l'urgence à agir collectivement pour le territoire de Garonne Amont, dans un triple objectif de préserver la nature, d'assurer la production agricole et la production d'énergie renouvelable. Ces trois dimensions, affirme-t-il, sont inséparables et se retrouvent à chaque étape de l'élaboration du PTGA. Il salue cette volonté de tous les acteurs de se mettre en mouvement, de ne plus attendre et d'agir ainsi que l'a exprimé fortement le panel-citoyen dans les 130 propositions de son avis.

Ainsi, note-t-il, au marathon de l'élaboration du PTGA succède à présent le sprint de la finalisation et de ses étapes de validation. Cette étape sera suivie très rapidement par un autre marathon pour la mise en œuvre des différentes actions.

Il rappelle enfin que le dossier finalisé du PTGA sera prochainement soumis à la validation des instances du Conseil départemental de la Haute-Garonne puis sera transmis au Préfet pour approbation, ce qui explique la cadence imposée aux parties prenantes tant au niveau des réunions des Comités que de la validation des documents constitutifs du PTGA. Il ajoute enfin qu'il comprend la frustration exprimée par certains de ne pas voir certaines fiches actions détaillées autant qu'ils l'auraient souhaité, mais il rappelle qu'il ne s'agit que du début du processus et que le contenu sera peaufiné action par action dans le cadre de la mise en œuvre.

## **1. Point d'avancement du processus de finalisation du PTGA**

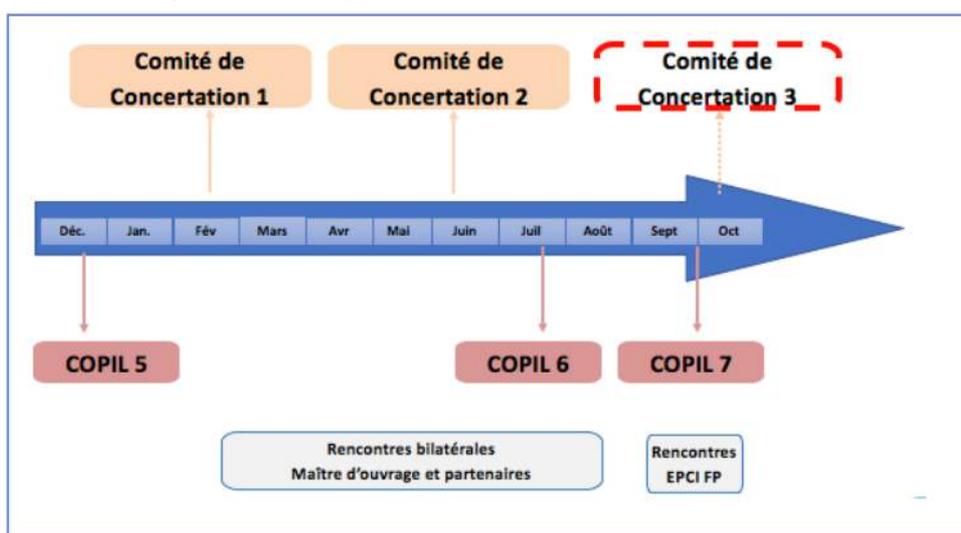
M. Delrue, Directeur Général Délégué des Services Opérationnels, retrace le contexte de ce 3<sup>ème</sup> Comité de concertation. Il fait écho, explique-t-il, au précédent Comité de concertation du 8 juin dernier, au cours duquel avait été annoncée la production de plusieurs documents qui ont été préalablement transmis aux participants, et qui ont également été soumis au Comité de pilotage dans sa dernière séance du 30 septembre. Ce dernier, qui réunit les principales institutions publiques du territoire, a validé les documents et approuvé le calendrier de finalisation, tout en relevant le caractère indispensable de continuer à associer les acteurs du territoire. Tel est donc l'objectif premier de cette réunion : il ne s'agit pas pour le Conseil départemental d'obtenir une validation formelle du Comité de concertation, mais plutôt de recueillir l'avis des parties prenantes qui le composent. Des remarques pourront se faire également par la suite, après la rencontre en cours et même après le dépôt du dossier en préfecture, puisque la concertation se poursuivra tout au long de la phase de mise en œuvre des actions.

Il invite les participants à prendre connaissance de la frise chronologique [*reproduite ci-après*] dont il présente les grandes étapes : la poursuite des réunions bilatérales avec de nombreux acteurs du territoire présents ce jour et la tenue de 12 réunions avec les intercommunalités dont le territoire est concerné par le PTGA, dans un contexte rendu compliqué par la crise sanitaire.

Concernant spécifiquement la finalisation du projet, il énumère les points d'étape suivants :

- 30 septembre : validation du PTGA par les membres du Comité de pilotage
- 2 octobre : avis favorable du bureau de la CLE du SAGE Vallée de la Garonne
- 8 octobre : présentation de la synthèse de la concertation et du dossier finalisé Garon'Amont au Comité de la Concertation
- 20 octobre : délibération d'approbation du projet de territoire par le CD31
  - ⇒ *Transmission en Préfecture pour approbation*
  - ⇒ *Signature du protocole d'accord politique*

En résumé, expose M. Delrue, ce PTGA se présente sous la forme d'un assemblage de documents dont certains sont approuvés de longue date (l'atlas Garon'Amont, l'avis du panel-citoyen, le 1<sup>er</sup> bilan des garants), d'autres plus récemment à l'instar des 32 fiches-actions qui reprennent les 130 recommandations du panel-citoyen et dont la dernière version prend en considération pratiquement tous les commentaires et demandes de précisions reçus à ce jour ; restent donc à présenter et débattre des derniers documents du PTGA : document introductif et diagnostic socioéconomique ; et à porter à connaissance le protocole d'accord qui engage, pour sa part, les maîtres d'ouvrages et partenaires des actions qui seront développées dans le cadre du PTGA. Enfin, pour être exhaustif, un nouveau bilan établi par M<sup>me</sup> Jean, garante de la concertation, sera produit ultérieurement.



## 2. Présentation des documents du PTGA

### • Le document introductif

M. Devisse du cabinet Médiation et Environnement présente le document introductif en précisant qu'il a été conçu pour être « autoporteur » : tout lecteur qui en prendra connaissance, sera en capacité de comprendre le contexte, l'ambition et le processus d'élaboration du PTGA jusqu'à sa déclinaison sous la forme d'un plan d'action. C'est ainsi qu'il retrace la mémoire du projet à travers ses grandes étapes et qu'il décrit la méthode employée par les partenaires afin de le mener à bien, en insistant sur la conduite du dispositif de concertation. Après une présentation des différents documents produits dans le cadre du PTGA, ce document introductif tire un bilan de la démarche de co-construction, tout en évoquant successivement les enseignements généraux qui confortent la pertinence

du projet de territoire, l'appropriation du projet par les acteurs locaux qui en a résulté, la vision convergente qui rend désormais possible sa mise en œuvre. Il cite également plusieurs points de vigilance autour desquels les parties prenantes continuent d'alerter, et qui concernent des actions dont l'objectif ou la forme ne sont pas complètement partagés.

Enfin, ce document conclu avec les perspectives de mise en œuvre, par lesquelles le maître d'ouvrage du projet, le CD31, réitère ses engagements ; il renvoie pour finir à plusieurs annexes (analyse synthétique de la cohérence du PTGA avec les attendus de l'instruction du 7 mai 2019, traçabilité des recommandations du panel citoyen dans le programme d'actions, listing des contributeurs et détails des contributions recueillies).

### **Échanges avec les participants**

M. Ho, Vice-président Communauté de Communes du Volvestre, constate que ce document introductif met en évidence la diversité des opinions dans l'élaboration du PTGA, tout en posant une question de gouvernance : à quel point le PTGA va-t-il contraindre les collectivités, gestionnaires du territoire de projet, pour s'assurer de leur engagement et de la mise en cohérence des actions ? Nombreuses sont ces collectivités qui interviennent déjà, à leur échelle, sur des sujets soulevés par le PTGA.

L'enjeu de ce PTGA, rappelle M. Fabre, est de construire un projet commun. D'où un temps d'élaboration qui peut sembler long, mais qui témoigne surtout d'une recherche de cohérence dans sa future mise en œuvre. La gouvernance actuelle a déjà permis de jeter les bases de cette coopération, au terme d'un délai de préparation qui a consisté à organiser les conditions du dialogue entre les parties prenantes, même si toutes ne sont pas toujours du même avis. Concernant plus particulièrement les collectivités, chaque territoire a effectivement une responsabilité dans la mise en œuvre des actions, à sa portée. Le PTGA fait le pari de la concertation et de l'intelligence collective, dans l'objectif de travailler en association les uns avec les autres autour d'une problématique commune et reconnue comme telle. Le protocole d'accord acte cela au niveau des institutions. Le Comité de concertation doit être en mesure de prendre acte, également, de cet engagement dans le cadre d'une mission collective qui consiste à « embarquer tout le monde », comme l'a recommandé le panel citoyen.

M. Delrue souhaite rappeler l'esprit qui anime les processus de construction des projets territoriaux pour la gestion de l'eau, et qui part du constat que chercher à imposer conduit à l'échec ; à l'inverse, un travail conjoint contribue à éviter les conflits. Le PTGA n'envisage aucun recours à la coercition, car cela ne relève ni de son esprit ni de la méthode empruntée jusqu'à présent.

### **Bilan et enseignements de la démarche de co-construction**

M. Devisse reprend alors la parole pour dresser un bilan de la démarche de co-construction et en tirer les principaux enseignements. Initialement, il s'agissait d'évaluer l'intérêt des parties prenantes pour les actions proposées à partir des 130 recommandations du panel-citoyen, de vérifier leur implication potentielle, d'amender les propositions d'ordre techniques ou institutionnelles et enfin, d'échanger sur le niveau d'ambition du projet de territoire par rapport aux enjeux initiaux de préservation de la ressource.

Pour vérifier la bonne atteinte de ces objectifs, il a fallu multiplier les rencontres bilatérales

et rencontrer les intercommunalités concernées par le territoire de projet puisque in fine, c'est « chez elles » que les actions seront menées. S'ajoutent à ce processus de dialogue permanent les deux sessions du Comité de la concertation des 19 février et 8 juin 2020, et 17 contributions écrites. Au total, 33 parties prenantes qui ont été rencontrées au cours de 30 réunions. Chaque contribution écrite a reçu une réponse argumentée. À noter que ce travail s'est déroulé dans un contexte particulier, dicté par la situation sanitaire de notre pays. Tous les éléments recueillis ont été pris en considération et ont contribué, pour la plupart, à amender et préciser les fiches-action.

Pour garder la mémoire du travail accompli et des échanges souvent fructueux qui l'ont animée, tous les documents transmis dans le cadre de l'élaboration du PTGA (comptes rendus de réunions, fiches-actions des différentes versions, contributions des membres du comité de concertation, documents de travail...) sont mis à disposition via une plateforme *MyData* administrée par le CD31. Il en est de même de toutes les réponses aux questionnements émis par écrit par chaque contributeur qui seront également mises en ligne. En parallèle, une information du grand public sur la séquence en cours s'est poursuivie avec une actualisation du site internet en août dernier. Une mise à jour est prévue après la présente réunion du Comité de Concertation et la validation du dossier par les instances du Conseil départemental de la Haute-Garonne. Cette transparence suit les recommandations de M<sup>me</sup> Jean, garante de la concertation nommée par la CNDP.

C'est à l'appui de ce bilan que l'on peut juger de l'implication générale des acteurs, même s'il convient d'en nuancer la production : des divergences s'expriment encore entre la profession agricole, qui souhaite un engagement rapide des actions destinées à sécuriser l'accès à la ressource en eau, et les représentants des associations de protection de la nature qui considèrent que les moyens prévus pour les mesures techniques (la « tuyauterie ») sont plus importants que ceux destinées à accompagner les solutions fondées sur la nature.

La mise en œuvre du PTGA appelle donc la prise en considération de ces points de vigilance, à travers notamment les engagements du Conseil départemental de la Haute-Garonne pour cette nouvelle phase :

- d'une poursuite de l'association des acteurs, action par action ;
- d'une poursuite des réunions du Comité de Concertation pour le suivi général du plan d'actions ;
- de l'organisation de concertations spécifiques sur les sujets le nécessitant ;
- du souhait d'être accompagné par un garant pour la phase de mise en œuvre des actions du PTGA.

- **Les fiches-actions**

M<sup>me</sup> Chardon, du bureau d'études Eaucéa, rappelle qu'au titre de sa mission d'accompagnement du CD31, elle a travaillé étroitement avec les acteurs du territoire afin, dans un premier temps, de décrire au mieux le contexte pour ensuite préciser les mises en œuvre opérationnelles nécessaires à l'obtention des résultats attendus. C'est ainsi que les 32 fiches-action se sont trouvées enrichies de plusieurs évolutions majeures, tout en procédant d'une intégration progressive des remarques du Comité de pilotage et du Comité de

concertation, des réunions bilatérales menées avec les acteurs du territoire, et enfin des contributions écrites reçues jusqu'à aujourd'hui.

Ces fiches-action ont dès lors connu de fortes évolutions : sur la forme et la présentation des actions, sur leur compréhension par une clarification du contenu de chaque tâche ; sur le fond à travers des modifications des objectifs initiaux ou de l'ambition de plusieurs actions. De mêmes, plusieurs rubriques ont été davantage précisées ou actualisées : contexte, références (SAGE, SDAGE, programmes locaux...), listes des partenaires techniques, indicateurs de suivi revus et clés de réussite. Enfin, les estimations budgétaires ont été affinées et validées après avis des maîtres d'ouvrage et des principaux partenaires financiers.

Il résulte de ce travail une cohérence renforcée avec les 130 recommandations du panel-citoyen, une amélioration dans l'équilibre recherché entre les actions sur les usages et les actions sur la résilience des cours d'eau et des milieux, ainsi qu'une place importante donnée à l'expérimentation puisque 10 actions techniques et 2 actions de concertation innovantes y sont désormais consacrées. Enfin, M<sup>me</sup> Chardon attire l'attention des participants sur la place importante accordée aux observatoires (au nombre de 4), dans l'objectif d'approfondir les connaissances sur le long terme, dans le cadre notamment du changement climatique.

### **Échanges avec les participants**

M. Jenn, membre de France Nature Environnement, considère que les associations de protection de l'environnement ne retrouvent pas leurs propositions. Elles demandent en effet une modification profonde du modèle agricole et un abandon de l'irrigation pour tendre vers une agriculture moins consommatrice en eau. Ce sont donc des économies d'eau qu'il faut amplifier et non pas une optimisation des performances du matériel d'irrigation. Il faudrait dès lors flécher davantage de ressources financières en faveur de l'agroécologie, et recourir à un indicateur simple pour l'évaluation à terme du PTGA : la réduction des surfaces irriguées. Enfin, M. Jenn rappelle que les associations sont réservées quant à la pertinence de certaines actions (gravières, recharge de nappes), et qu'elles maintiennent leur opposition au principe de nouvelles retenues.

M. Delrue expose que ces fiches actions sont issues de l'expression du panel-citoyen, reprises sans filtre et dans leur intégralité. Or, le panel considère que les efforts de préservation de la ressource doivent être portés par tous, sans opposer les usages.

M. Delrue fait le constat que de grands progrès ont été accomplis par les agriculteurs pour réduire l'irrigation, puisque sur les 20 dernières années, 40% d'économies d'eau ont déjà été réalisés. Il s'agit là d'un signal très positif qui montre que les premiers concernés sont déjà en mouvement. Il ajoute que même si l'on arrêta toute irrigation des cultures, le problème de la gestion globale de la ressource en eau sous contrainte climatique ne disparaîtrait pas pour autant et menace les écosystèmes. Il est en effet constaté que le changement climatique a déjà commencé et selon la projection la plus pessimiste. Concernant les indicateurs, il relève que l'observatoire agricole mis en place dans le cadre du PTGA permettra de vérifier les efforts déjà réalisés et ceux à poursuivre. Il estime que si les investissements en faveur d'une transition agricole sont en effet nécessaires, le PTGA ne peut pas tout : d'autres dispositifs de soutien à la conversion sont disponibles dans le cadre de la politique agricole. Enfin, il précise que le montant global du PTGA, soit environ 20 M€

n'est pas à l'échelle de l'enjeu, il faut considérer que d'autres dépenses seront nécessaires et précisées après cette première étape d'actions.

M<sup>me</sup> Lacourt, élue de la Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne, remercie M. Delrue pour la clarté de ses propos qui, selon elle, relèvent du bon sens.

M. Fabre rappelle à l'assistance que la feuille de route du PTGA repose sur trois principes : l'équilibre entre les actions, leur utilité et la cohérence d'ensemble. « *C'est là que nous attendent les citoyens, affirme-t-il, et c'est dans cet esprit que le panel-citoyen a remis ses conclusions* ». C'est également en application de ces principes qu'ont été décidées plusieurs expérimentations, dont la validation des résultats sera essentielle pour mettre en œuvre le PTGA dans les prochaines années. Concernant les ressources financières, il estime que les partenaires en sont au début du travail de mobilisation des moyens nécessaires ; une première évaluation est faite ; elle sera complétée par la suite, annonce-t-il.

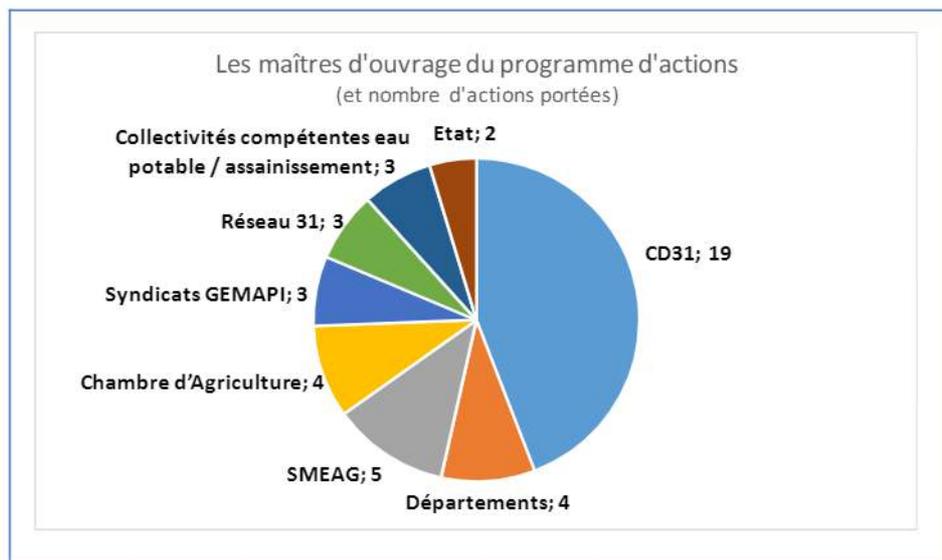
- **Le diagnostic socioéconomique**

Ce diagnostic socioéconomique consiste en premier lieu à dresser un portrait du territoire de projet, comme le précise M<sup>me</sup> Chardon, afin de faire ressortir les enjeux et vulnérabilités auxquelles fait face le territoire (scénario tendanciel sans PTGA). Il vise à quantifier et qualifier les réponses apportées par le PTGA sur les plans techniques, environnementaux et socioéconomiques, avant de procéder à l'analyse financière préalable à la construction du budget nécessaire au plan d'actions. Ce travail se traduit par une synthèse des éléments recueillis depuis 2019 pour calibrer le niveau de précisions économiques adapté à l'élaboration du PTGA ; il est à noter que cette démarche s'appuie sur un guide méthodologique national basé sur la création d'infrastructures importantes et que la méthode a été adaptée à la configuration du plan d'actions du projet Garon'amont.

Au final, l'enveloppe budgétaire du PTGA projetée mobiliserait 14 à 19 M€ sur 5 ans répartis de manière assez équilibrée autour des 3 axes majeurs définis par le panel citoyen (l'aménagement du territoire, la sobriété et les économies d'eau, le stockage de l'eau), ainsi qu'une part plus modeste dédiée à la gouvernance du projet.

D'autre part, ont été estimés les effets attendus du PTGA sur la ressource en tant que telle, sur la résilience des milieux face au changement climatique et sur la balance socioéconomique du territoire en termes de valeur ajoutée captée par les acteurs locaux (comme par exemple la valorisation des bénéfices attendus du PTGA sur l'activité agricole).

Enfin, le diagnostic socioéconomique met en évidence la répartition (et la synergie) des maîtres d'ouvrages pressentis pour la conduite des actions, ainsi que le montre le schéma suivant.



Un tableau de synthèse présente les effets attendus sur la réduction du déficit, la résilience des milieux, les aspects socioéconomiques (transition agro-écologique, emploi, activité) face au coût de chaque action du PTGA. Ce tableau montre notamment que les actions les plus coûteuses ne sont pas toujours les plus efficaces en matière de réduction du déficit en eau à l'étiage, mais participe au besoin d'embarquer tous les acteurs dans la dynamique du projet. Ce diagnostic, en conclusion, montre que le PTGA participe d'un équilibre territorial, et doit être soutenu par un travail de fond pour construire un projet encore plus partagé et transversal.

### Échanges avec les participants

M. Cardona, Vice-président à la Chambre d'Agriculture du Gers, pose la question de la mobilisation des volumes d'eau dans les stockages existants.

M. Fabre l'informe du travail en cours menée avec la Chambre d'agriculture de Haute-Garonne et qui vise à identifier les capacités existantes pour différents les différents usages (agriculture, soutien d'étiage...). Il en profite pour remercier les parties prenantes investies dans cette tâche qui se révèle complexe.

Mme Marie-Christine Moulis, Coordonnatrice territoriale Garonne à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne indique que le diagnostic socioéconomique est très intéressant avec notamment beaucoup d'informations sur le volet agricole. Elle souhaite savoir si des demandes, propositions et remarques spécifiques au diagnostic socioéconomique pourront être intégrées à la version finale d'ici le 20 octobre, date d'approbation du projet de territoire par le CD31.

M. Delrue l'assure qu'il sera toujours possible de les intégrer, même après le dépôt en préfecture, à charge pour l'équipe-projet du PTGA d'en assurer la traçabilité, en publiant l'ensemble des comptes-rendus et contributions (en annexe du document et sur le site internet).

M. Blanc, Chef de projet CEN Midi-Pyrénées, remarque qu'il manque une évaluation économique, sociologique et écosystémique du PTGA pour préciser la plus-value qu'il pourrait apporter. Dès le démarrage des actions il faudrait engager un travail d'évaluation selon 3 indicateurs : économique, social et écologique. Le CEN est disponible pour échanger plus en détail sur ces questions.

M. Delrue partage le point de vue de M. Blanc. Il est toutefois parfois difficile d'évaluer l'intérêt économique de certains projets, le CD31 est donc preneur d'un travail collectif sur cette question.

- **Le protocole d'accord**

M. Delrue précise que l'objet de ce protocole d'accord est de formaliser le travail du Comité de pilotage autour d'un plan d'action conjoint, dans le cadre des compétences de chaque signataire et en application des grands principes de responsabilités des institutions, de solidarité territoriale et de cohésion sociale. Il s'agit par conséquent d'un document de portée politique, qui acte l'engagement des maîtrises d'ouvrages et des partenaires financiers pour la mise en œuvre d'une politique commune en faveur de la ressource en eau. M. Fabre estime que ce protocole d'accord pose les bases d'une union des territoires dans l'action, et ébauche une future gouvernance tout au long de la Garonne, traitée au niveau du comité de bassin pour une mise en cohérence des politiques publiques.

M<sup>me</sup> Labat, responsable du Service Environnement Aménageur au Conseil départemental des Hautes-Pyrénées rappelle la forte participation du panel citoyen, dont elle salue les représentants. Elle s'interroge sur l'enjeu et l'intérêt qu'ils auraient à signer ce protocole pour en renforcer la portée.

M. Delrue répond que les citoyens du panel sont associés au Comité de concertation et qu'ils le resteront. Il signale que le temps manque pour faire signer tout le monde et que la parti-pris était de limiter la signature aux membres du COPIL.

### **3. Avis de M<sup>me</sup> Jean, garante de la concertation**

M<sup>me</sup> Jean, garante nommée par la Commission Nationale du Débat Public, annonce qu'elle prépare un bilan propre à la concertation qu'elle a accompagnée depuis la remise de l'avis du panel-citoyen, le 2 octobre 2019. Si elle réserve, pour le moment, ses conclusions, elle note cependant que le Comité de concertation regroupe des représentants d'institutions qui n'ont pas tous les mêmes moyens humains de s'investir dans le suivi du PTGA. Il ne faudrait pas, selon elle, que cette situation se traduise par un écart trop grand en termes de capacité d'action, car cela pourrait nuire à la qualité d'ensemble du travail de concertation qui est amené à se poursuivre après la validation du projet par le Préfet.

Au-delà de cette remarque, elle partage tout d'abord le constat que le travail de finalisation du PTGA a pu se poursuivre en dépit du contexte sanitaire. Elle note également que la mise à disposition des documents, l'actualisation du site internet, et l'ouverture d'une plateforme dématérialisée sur lesquels tous les documents utiles sont et seront déposés à l'avenir garantissent un accès à l'information à toute personne qui le souhaite.

Elle préconise, dans cet esprit de transparence, de poursuivre la mise en ligne des réponses aux questionnements émis par les acteurs du territoire et souhaite que le panel-citoyen puisse bénéficier d'un retour sur le déploiement du plan d'actions, en écho à sa demande d'être régulièrement tenu informé, voire d'être associé à la mise en œuvre de certaines actions.

Elle annonce enfin que sa mission s'achèvera avec la remise, au Préfet, des documents constitutifs du PTGA.

## CONCLUSION DE LA REUNION :

En conclusion de ce 3<sup>ème</sup> Comité de concertation, M. Fabre remercie les intervenants. La phase d'élaboration s'achève, mais la dynamique autour des projets doit maintenant s'amplifier. Comme indiqué en introduction, il faut agir vite, mais en maintenant le principe central de concertation avec les acteurs. Il cite la phrase d'un chercheur en économie français « *la force d'un territoire et sa capacité d'adaptation reposent sur la mémoire des actions collectives réussies* ». Estimant ne pas douter que le PTGA soit de cette nature, il remercie à nouveau les membres du Comité de concertation pour leur participation et leur implication et prononce la fin de cette réunion.

?